



N°DEL2022-15

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DES LANDES

GRAND DAX
ACTION SOCIALE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL D'ADMINISTRATION DU
CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIALE
DU GRAND DAX**

L'AN DEUX MIL VINGT-DEUX et le **VINGT-TROIS** du mois de **JUIN** à **18h00**, les membres du Conseil d'Administration du Centre Intercommunal d'Action Sociale du Grand Dax, convoqués le 17 juin 2022, se sont réunis en séance ordinaire, au 15 avenue de la Gare à Dax, sous la Présidence de Monsieur Julien DUBOIS.

Présents : Monsieur Julien DUBOIS, Madame Guylaine DUTOYA, Madame Marie-Noëlle APOLDA, Madame Véronique AUDOUY, Monsieur Amine BENALIA-BROUCH, Monsieur Jean-Pierre BIDAU, Monsieur Bernard BOITTELLE, Madame Gloria DORVAL, Monsieur Philippe LAFFITTE, Madame Corinne LAPORTE, Monsieur Régis MALARIK, Madame Claudine ROHFRICTSCH.

Absents et excusés : Madame Monique BAGIEU, Madame Christine BEYRIS-BRU, Monsieur Jean Maurice CASTEX, Monsieur Hikmat CHAHINE, Monsieur Philippe MARY, Madame Sarah PECHAUDRAL-DOURTHE, Monsieur Yves POMMIES.

Administrateur ayant donné pouvoir :

Madame Monique BAGIEU
Madame Christine BEYRIS-BRU
Monsieur Jean Maurice CASTEX
Monsieur Hikmat CHAHINE
Madame Sarah PECHAUDRAL-DOURTHE

Donne pouvoir à :

Monsieur Amine BENALIA-BROUCH
Madame Gloria DORVAL
Monsieur Philippe LAFFITTE
Monsieur Julien DUBOIS
Monsieur Régis MALARIK

Secrétaire de séance : Monsieur Vincent BENOIT.

OBJET : RESSOURCES HUMAINES - MODIFICATION DES TABLEAUX DES EFFECTIFS

Madame la Vice-présidente expose,

Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles, notamment les articles L123-6 et R123-20,

Vu le Code général de la Fonction Publique,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,



Vu le décret n° 88-145 du 15 février 1988 modifié pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale,

Considérant qu'il convient de modifier les tableaux des effectifs pour tenir compte :

- de la revalorisation des temps d'engagement des aides à domicile
- des nominations liées à un changement de filière, à des évolutions de missions, à des mises en stage...
- des départs (retraites...) et arrivées (mutations, recrutements...)

APRES AVOIR ENTENDU LE RAPPORTEUR,

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION, A L'UNANIMITE,

Article 1 : DECIDE DE MODIFIER les tableaux des effectifs en tenant compte des éléments mentionnés ci-dessus.

TABLEAU DES EFFECTIFS DU CIAS

GRADES	POSTES BUDGETAIRES	POSTES POURVUS	DONT CDD/CDI
FILIERE ADMINISTRATIVE			
- Attaché principal	2	1	
- Attaché	1	1	
- Rédacteur principal 1 ^{ère} classe	1	1	
- Rédacteur principal 2 ^{ème} classe	1	0	
- Rédacteur	1	1	
TOTAL 1	6	4	
FILIERE TECHNIQUE			
- Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe 25/35	1	1	
- Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe 30/35	1	1	1
TOTAL 2	2	2	1
FILIERE SOCIALE ET MEDICO-SOCIALE			
- Puéricultrice de classe normale	1	1	
- Assistant socio-éducatif de classe exceptionnelle	1	0	
- Assistant socio-éducatif	1	1	
- Educateur de jeunes enfants	1	1	
- Assistantes maternelles	10	5	5
TOTAL 3	14	8	5
TOTAL 1+2+3	22	14	6

TABLEAU DES EFFECTIFS DU PORTAGE DES REPAS

GRADES	POSTES BUDGETAIRES	POSTES POURVUS	DONT CDD/CDI
FILIERE TECHNIQUE			
- Adjoint technique principal 1 ^{ère} classe	3	3	
- Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe	1	1	
- Adjoint technique 25/35	3	2	2
TOTAL 1	7	6	2
FILIERE SOCIALE			
- Agent social principal 1 ^{ère} classe	1	1	
TOTAL 2	1	1	
TOTAL 1+2	8	7	2



TABLEAU DES EFFECTIFS DU SAAD

GRADES	POSTES BUDGETAIRES	POSTES POURVUS	DONT CDD/CDI
FILIERE ADMINISTRATIVE			
- Attaché territorial	1	0	
- Rédacteur principal 2 ^{ème} classe	1	1	
- Rédacteur	1	1	
- Adjoint administratif principal 1 ^{ère} classe	6	6	
- Adjoint administratif principal 2 ^{ème} classe	3	2	
- Adjoint administratif	3	2	
TOTAL 1	15	12	
FILIERE TECHNIQUE			
- Adjoint technique principal 1 ^{ère} classe 28/35	1	1	
TOTAL 2	1	1	
FILIERE SOCIALE ET MEDICO-SOCIALE			
- Conseiller socio-éducatif	1	1	
- Assistant socio-éducatif de classe exceptionnelle	1	1	
- Assistant socio-éducatif	4	4	
- Agent social principal 1 ^{ère} classe TC	1	1	
- Agent social principal 1 ^{ère} classe 32/35	14	11	
- Agent social principal 1 ^{ère} classe 30/35	3	3	
- Agent social principal 1 ^{ère} classe 28/35	5	5	
- Agent social principal 1 ^{ère} classe 25/35	1	1	
- Agent social principal 2 ^{ème} classe	1	1	
- Agent social principal 2 ^{ème} classe 32/35	10	8	
- Agent social principal 2 ^{ème} classe 30/35	11	7	
- Agent social principal 2 ^{ème} classe 28/35	13	11	
- Agent social principal 2 ^{ème} classe 27/35	1	1	
- Agent social principal 2 ^{ème} classe 25/35	3	0	
- Agent social principal 2 ^{ème} classe 20/35	2	2	
- Agent social 32/35	5	5	
- Agent social 30/35	11	11	
- Agent social 28/35	16	15	13
- Agent social 25/35	21	19	21
- Agent social 20/35	32	25	34
TOTAL 3	148	138	
TOTAL 1+2+3	162	151	34

Article 2 : La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ainsi que le cas échéant de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département, d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Pau (sur place ou par envoi postal à l'adresse suivante : Villa Noulibos - 50, Cours Lyautey - 64000 Pau Cedex, ou par voie dématérialisée à l'adresse <http://www.telerecours.fr/>).

Article final : Monsieur le Président et Madame la Trésorière Principale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Envoyé en préfecture le 05/07/2022

Reçu en préfecture le 05/07/2022

Affiché/Publié le 05/07/2022

ID : 040-200018091-20220623-DEL2022_15-DE



**DELIBERE EN SEANCE,
Les jour, mois et an que dessus,
Suivent les signatures,
POUR COPIE CONFORME,
DAX, le 23 juin 2022
LE PRESIDENT,**

Julien DUBOIS.